

*Privilège*

**M. Cooper:** Encore une fois, monsieur le Président, je renouvelle mon offre. Nous serions très satisfaits que le Comité parlementaire des privilèges et des élections examine cette affaire, à la condition qu'il soit saisi également de questions comme celles auxquelles les députés nous demandent de répondre dans des délais très précis. Nous avons déjà discuté de la chose. Nous appuierions volontiers toute motion que l'opposition pourrait présenter en ce sens.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**M. le Président:** J'ai écouté très attentivement les propos qu'ont tenus le député de Glengarry—Prescott—Russell et le secrétaire parlementaire, ainsi que les commentaires très utiles du député de Kingston et les Îles.

La présidence est invitée à se prononcer sur les faits suivants: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a fait inscrire une question au *Feuilleton* il y a assez longtemps. Au bout d'un délai excédant celui que le Règlement impose au gouvernement pour donner une réponse, le député qui voulait savoir combien avait coûté en tout le voyage du très honorable premier ministre et de sa suite a obtenu un certain montant en réponse.

Par la suite, un journaliste a cherché à obtenir à peu près le même renseignement dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information. Le montant qui lui a été fourni au sujet du coût total dépassait celui qui avait été précédemment donné au député.

• (1520)

Le député a cité des précédents que je tiens pour tout à fait pertinents. Si mes notes sont exactes, il a insisté sur l'intention. Le secrétaire parlementaire s'est alors levé, puis, après avoir discuté avec le député d'une autre affaire sur laquelle je n'ai pas à me prononcer, il a déclaré que, dans les deux cas, le gouvernement avait fait de son mieux pour répondre à la question.

Deux réponses différentes ont été données à la même question. Le député de Kingston et les Îles s'est empressé de signaler cette différence dont la cause ne justifie pas, à mon avis, que je conclue à première vue à un abus de privilège. Je n'ai aucune raison de penser que le gouvernement a voulu induire la Chambre en erreur. Si j'en avais une, j'adopterais une attitude bien différente.

Le député de Kingston et les Îles a formulé une proposition qui pourrait s'avérer fort utile. Je ne saurais enjoinde à la Chambre d'y donner suite, car cela dépasserait mes attributions. Si la Chambre éprouve vraiment de la difficulté à obtenir la même réponse à deux questions identiques, en dépit d'une formulation différente, comme l'a dit le député de Glengarry—Prescott—Russell, ces questions visaient toutefois à obtenir le même renseignement. Le comité devrait peut-être examiner comment il se fait que le gouvernement a pu donner deux réponses différentes à la même question. Tous les députés doivent pouvoir se fier à l'exactitude des renseignements fournis à la Chambre. C'est un aspect qui, à mon avis, entre parfaitement dans les attributions du comité.

Je comprends parfaitement les doléances du député de Glengarry—Prescott—Russell, mais je dois accepter également les explications du secrétaire parlementaire. Si les députés sont déçus de ma décision concernant l'exactitude des renseignements fournis à la Chambre, le comité a tout le loisir d'examiner cette question et d'envisager des moyens pour accroître l'exactitude des renseignements fournis.

Quand un député formule une plainte et que les opinions divergent, je ne peux conclure à un abus de privilège. Je suis reconnaissant au député de Glengarry—Prescott—Russell d'avoir exprimé ses motifs d'une façon claire et succincte et de m'avoir communiqué au préalable suffisamment de renseignements pour me permettre de me prononcer rapidement.

**M. Clark (Yellowhead):** Monsieur le Président, personne ne songerait à s'étonner de ce que des questions différentes reçoivent des réponses différentes. Ce que je tiens à faire valoir, c'est qu'à la fin de son intervention, le député de Glengarry—Prescott—Russell a ajouté de son siège qu'on avait répondu franchement à l'une des questions posées. Cela donne très clairement à entendre qu'on n'aurait pas répondu franchement à l'autre. Je lui demanderais de se lever et de se rétracter.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, si une réponse rendait compte de la vérité, l'autre était manifestement inexacte. Il faudrait peut-être expliquer cela au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses collègues pourraient peut-être revenir lentement là-dessus avec lui.

**M. le Président:** La vérité est souvent difficile à cerner. On pourrait peut-être convenir que, dans ce cas-ci, elle se situait quelque part entre les deux réponses fournies.